



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 93

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (S. Nguyen, K. Armstrong, P. Walker et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (R. Warburton, D. Nott, R. Potter et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (D. Watson, V. Watson, G. Fraser et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (R. Jaquet, B. Anderson, J. Jaquet et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (S. Houle, S. C. Houle, A. Paul et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (C. Eisenmenger, L. Glowacki, K. Lavallee et autres)

M<sup>me</sup> STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (S. Pimentel, I. Feistt, G. Sinclair et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (S. Kelly, T. Mukherjee, A. Lasko et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (S. Borowski, P. Lahti, D. Hulsemann et autres)

M<sup>me</sup> MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer complètement la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement et de financer les programmes de traitement pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (P. Michalski, N. Griffith, I. Rasic et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (C. Schmidt, R. LaCroix, V. Paquette et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (G. Neustaeter, D. Free, D. Friesen et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Penner, H. Sveinson, D. Ross et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (R. Remple, E. Koe, Y. Malcohm et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (L. Doell, D. Hildebrand, H. Wiebe et autres)

---

M. ROBINSON, *ministre délégué aux Sports*, fait une déclaration afin de saluer et de féliciter Équipe Manitoba pour sa participation aux Jeux d'été du Canada qui ont eu lieu à Sherbrooke, au Québec.

M<sup>me</sup> STEFANSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> WIGHT, M. PALLISTER, M<sup>me</sup> BRAUN ainsi que MM. SMOOK et WHITEHEAD font des déclarations de député.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. HELWER propose que le projet de loi 20 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 2(2), de ce qui suit :

2(2.1) *Il est ajouté, après l'article 1.2 mais avant l'intertitre précédant l'article 2, ce qui suit :*

**Étude des conséquences de l'augmentation de la taxe de vente sur l'inflation**

**1.3(1)** Dans l'année qui suit l'édiction du présent article, le ministre fait procéder à une étude indépendante afin de déterminer les conséquences de l'augmentation du taux général de taxe de vente sur le taux d'inflation dans la province.

**Dépôt de l'étude devant l'Assemblée**

**1.3(2)** Le ministre dépose un exemplaire de l'étude devant l'Assemblée dans les 15 jours suivant sa réception ou, si elle ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise de ses travaux.

**Publication de l'étude sur le site Web du gouvernement**

**1.3(3)** Le ministre publie l'étude sur le site Web du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. HELWER, M. le *ministre* STRUTHERS, M<sup>me</sup> DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

M. HELWER propose que le projet de loi 20 soit amendé par adjonction, après l'article 2, de ce qui suit :

*Renvoi à la Cour d'appel*

**2.1** *Immédiatement après la sanction de l'article 2, le gouvernement renvoie les articles 1 et 2 à la Cour d'appel pour qu'elle donne son avis sur la question de savoir si l'augmentation de la taxe de vente édictée par l'article 2 est valide, malgré le fait qu'aucun référendum n'ait été tenu en vertu de l'article 10 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables.*

Il s'élève un débat.

M. HELWER, M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. le *ministre* STRUTHERS et M. PEDERSEN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

M. HELWER propose que le projet de loi 20 soit amendé à l'article 3 :

a) dans le paragraphe 67.3(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, par adjonction, après le sous-alinéa a)(ii), de ce qui suit :

(iii) le total des sommes perçues à l'égard de l'immatriculation des véhicules pour l'exercice en question, de la façon prévue par les règlements pris en vertu de l'alinéa 331(3)a) du *Code de la route*;

b) par substitution, au paragraphe 67.3(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de ce qui suit :

**Écart positif**

**67.3(4)** Si le gouvernement déclare un écart positif en vertu de l'alinéa (1)c) — à l'exclusion des sommes perçues à l'égard de l'immatriculation des véhicules et déclarées au chapitre des recettes liées à l'infrastructure en vertu du sous-alinéa (1)a)(iii) — ses prévisions pour les quatre exercices suivants en ce qui a trait aux dépenses visées à l'alinéa (1)b) doivent globalement excéder par une somme égale ses recettes liées à l'infrastructure, à l'exception des sommes déclarées en vertu de ce sous-alinéa, pour la même période.

Il s'élève un débat.

M. HELWER et M. le *ministre* STRUTHERS interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
EICHLER  
FRIESEN  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON  
HELWER

MAGUIRE  
MITCHELSON  
PALLISTER  
PEDERSEN  
ROWAT  
SCHULER  
SMOOK  
STEFANSON  
WISHART..... 18

CONTRE

ALLAN  
ALLUM  
ALTEMEYER  
BJORNSON  
BLADY  
BRAUN  
CALDWELL  
CHIEF  
CHOMIAK  
CROTHERS  
DEWAR  
GAUDREAU  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JHA  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
PETTERSEN  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELINGER  
SWAN  
WHITEHEAD  
WIEBE  
WIGHT ..... 32

---

La séance est levée à 17 h 5, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID